

DEJEPS

Perfectionnement Sportif Natation et Disciplines Associées

Le DEJEPS est un diplôme d'État homologué de niveau 5 (BAC+2) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles). Il permet ainsi à son titulaire d'exercer les missions suivantes contre rémunération :

- Concevoir des programmes d'apprentissage pluridisciplinaires de la natation et de perfectionnement sportif de la discipline de la mention choisie
- Initier et coordonner la mise en œuvre d'un projet d'apprentissage pluridisciplinaire de la natation, de perfectionnement, de développement sportif de la discipline de la mention choisie
- Enseigner les apprentissages pluridisciplinaires de la natation et le perfectionnement sportif de la discipline de la mention choisie en piscine et en milieu naturel
- Conduire des actions de formation

Public

Entraîneurs en natation course, natation artistique et water-polo

Pré requis

Être titulaire

d'un diplôme ou titre

: BEESAN ; MSN ; BF4 ;

BF5

-Être âgé de 18 ans minimum

(dans l'année de l'inscription)

-Être Licencié FFN

-Avoir un casier judiciaire

vierge (Bulletin n°2 vérifié par la DRAJES)

-Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline certifiée par la mention, datant de moins de trois mois

-Certificat de participation à la

Journée Défense et

Citoyenneté (JDC) pour les 18 - 25 ans

-Satisfaire au test technique

(TEP)

Dates et durée

Du 12 octobre 2026 au 10 juin 2027

Entre 265 heures et 779

heures selon

individualisation du

parcours

Modalités

Formation en présentiel

(40% du parcours) et à

distance via classes

virtuelles et E-learning

(60% du parcours)

Nombre de stagiaires

Minimum : 6

Maximum : 20

Compétences visées

UC 1 : Être capable de conduire un projet d'action

- Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel
- Formaliser les éléments d'un projet d'action
- Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action

UC 3 : Conduire une démarche de perfectionnement sportif

- Conduire une démarche d'enseignement des apprentissages pluridisciplinaires de la natation
- Conduire une démarche d'enseignement
- Conduire une démarche d'entraînement
- Conduire des actions de formation

Contenus

Référentiel formation	Contenus
UC Transversal Module 1	La laïcité
UCT Module 2	Le respect de la dignité et prévention des mineurs
UCT Module 3	Le développement durable et transition écologique
UCT Module 4	Les violences dans le sport et la lutte contre les discriminations
UCT Module 5	La lutte contre le dopage
UC1 Module 1	Le contexte socio professionnel
UC1 Module 2	Le projet
UC3 Module 1 ADN	Devenir Encadrant Académie De la Natation
UC3 Module 2A	La préparation mentale
UC3 Module 2B	La préparation physique
UC3 Module 2C	La conduite de réunion
UC3 Module 2D1	L'analyse vidéo de l'athlète
UC3 Module 2D2	La prévention des blessures
UC3 Module 2D3	L'évaluation RPE
UC3 Module 2D4	La planification et la séance d'entraînement
UC3 Module 2H	La physiologie et la biomécanique
UC3 Module 2I	Le fonctionnement du club
UC3 Module 2J	Exercer la fonction tutorale
UC3 Module 2K	Le programme sportif
UC3 Module 2L	Participer à l'encadrement du Stage collectif U18 ou du stage Collectif Challenge national
UC3 Module 3	Conduire une action de formation

Contacts

Mélanie DESPREZ

Coordonnatrice du
dispositif DEJEPS

Référente

pédagogique et

administrative

[erfan.coordonnateur@ff](mailto:erfan.coordonnateur@ffnatationlna.fr)

[natationlna.fr](mailto:erfan.coordonnateur@ffnatationlna.fr)

06-35-10-68-54

Guilhaine

SEBILLOTTE

Référente handicap

[erfan.direction@ffnatati](mailto:erfan.direction@ffnatationlna.fr)

[onlna.fr](mailto:erfan.direction@ffnatationlna.fr)

Stéphane CHEF

Référent

ERFAN

[secretaire@ffnatationln](mailto:secretaire@ffnatationlna.fr)

[a.fr](mailto:secretaire@ffnatationlna.fr)

Aurélie PICHAUT

Référente comptabilité

[comptabilite@ffnatation](mailto:comptabilite@ffnatationlna.fr)

[lna.fr](mailto:comptabilite@ffnatationlna.fr)

[Accès site internet de la](#)

[Ligue](#)

Modalités pédagogiques

La culture et les pratiques de nos intervenants s'inscrivent résolument dans le modèle de la pédagogie active et participative, issues du courant socio-constructiviste.

Les différentes interventions permettent de placer les apprenants dans des situations variées au cours desquelles sont appliquées l'ensemble des techniques pédagogiques qui en relèvent (productions orale et écrite, simulation, jeux de rôles, études de cas...), sans négliger l'exposé.

On sait aussi que la démarche inductive (ou expérimentale) qui place les apprenants en situation de production du savoir est plus facilitatrice d'apprentissages et de développement des compétences que la démarche déductive (exposés) : elle est donc souvent proposée.

Les situations actives de formation sont toujours accompagnées d'observations, d'analyses individuelles et collectives, et de généralisations accompagnées de conseils méthodologiques constructifs visant le transfert des apprentissages dans les futures situations professionnelles des participants. La pédagogie déployée pendant la formation prend en compte les savoirs des participants. Elle vise à garantir un cadre motivant, enrichissant et sécurisant pour tous les participants.

Modalités de suivi et d'accompagnement des parcours

Lors d'un entretien d'accueil et de positionnement, le projet professionnel, l'expérience, les compétences et les contraintes personnelles sont identifiés et pris en compte pour l'élaboration d'un parcours personnalisé de formation et de validation (des parcours mixtes V.A.E. / Formation peuvent être proposés).

Le suivi individuel du parcours de formation s'effectuera via :

- Un bilan intermédiaire impliquant le stagiaire, le tuteur et la coordinatrice du dispositif lors d'une visite sur site
- Un livret de l'alternance permettant de réaliser des retours sur expérience des périodes de professionnalisation en club
- Des évaluations de satisfaction à mi parcours et en fin de parcours
- Un accompagnement à la présentation aux épreuves de certification
- Un bilan de fin de formation

Le parcours de formation peut également s'inscrire dans le cadre d'un contrat en alternance.

Organisation pédagogique et multimodalité

L'ERFAN Nouvelle Aquitaine est l'organisme de formation pilote du dispositif de formation par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport de Nouvelle-Aquitaine.

Au regard de l'étendu de la région Nouvelle Aquitaine, un dispositif multimodal UCT+UC1+UC3 compose l'organisation pédagogique sur le principe de :

Modalité	Nbre jour	Nbre d'heures
Classe virtuelle	28	196
Présentiel Talence	17	119
Présentiel sur autre site	5	35
E-learning	9	63
TOTAL	59	413

Référentiel formation	Contenus	Volume horaire en heure
UC Transversal Module 1	La laïcité	7
UCT Module 2	Le respect de la dignité et prévention des mineurs	14
UCT Module 3	Le développement durable et transition écologique	7
UCT Module 4	Les violences dans le sport et la lutte contre les discriminations	14
UCT Module 5	La lutte contre le dopage	21
TOTAL UCT		63
UC1 Module 1	Le contexte socio professionnel	14
UC1 Module 2	Le projet	70
TOTAL UC1		84
UC3 Module 1 ADN	Devenir Encadrant Académie De la Natation	35
UC3 Module 2A	La préparation mentale	28
UC3 Module 2B	La préparation physique	35
UC3 Module 2C	La conduite de réunion	7
UC3 Module 2D1	L'analyse vidéo de l'athlète	7
UC3 Module 2D2	La prévention des blessures	7
UC3 Module 2D3	L'évaluation RPE	7
UC3 Module 2D4	La planification et la séance d'entraînement	21
UC3 Module 2H	La physiologie et la biomécanique	28
UC3 Module 2I	Le fonctionnement du club	7
UC3 Module 2J	Exercer la fonction tutorale	7
UC3 Module 2K	Le programme sportif	7
UC3 Module 2L	Participer à l'encadrement du Stage collectif U18 ou ou du stage Collectif Challenge national	35
UC3 Module 3	Conduire une action de formation	35
TOTAL UC3		266
Accueil et présentation de la formation		7
Bilan intermédiaire		1,5
Bilan de fin de parcours		3,5
Certification	UC1 = 1h ; UC3 = 3h	4
TOTAL CENTRE		429
Période de formation en club UC1		91
Période de formation en club UC3		259
TOTAL PARCOURS UCT+UC1+ UC3		779

Modalités de certification

Les épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables de la certification, une Unité Capitalisable pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives.

En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 4 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention de la certification.

Toutefois certaines unités capitalisables peuvent être obtenues par le principe des équivalences.

Equivalence(s) selon titre(s) ou diplôme(s) obtenus	UC1	UC2	UC3	UC4
BEESAN option NC/NS/PL/WP + CAEPMNS			X péda	X
BEESAN + BF4 FFN	X	X	X	X
BF4/BF5 FFN + PSE1		X	X	X
BPJEPS AAN +CAEPMNS			X péda	
MSN		X	X péda	X

La certification globale des 4 Unités Capitalisables a lieu lors d'un jury de certification régional lors d'un jury régional où sont présents la DRAJES et les représentants socio-professionnels. Possibilité de ne suivre et valider que certaines Unités Capitalisables.

UC concernées	Nature et durée des épreuves
UC1 et UC2	Dossier : Élaboration d'un dossier retraçant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif dans le champ disciplinaire défini dans la mention assortie de son évaluation. Oral sur le projet : Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le(la) candidat(e) d'une durée de 20 minutes au maximum
UC3	Étape 1 Production d'une vidéo relative à la réalisation d'une action de formation de cadres dans le champ de la mention
	Étape 2 Conduite d'une séance pédagogique d'une durée de 30 minutes au minimum et de 60 minutes au maximum au sein de la structure d'alternance du candidat (e). Cette séance est réalisée auprès d'un groupe de 6 pratiquants minimum dont 3 d'entre eux sont non nageurs.
	Étape 3 Conduite d'une séance d'entraînement d'une durée de 1 heure 30 minutes au minimum et de 2 heures au maximum au sein de sa structure d'alternance, auprès d'un groupe de 6 nageurs minimum dont 3 d'entre eux sont qualifiés aux " N2 ".
	Étape 4 Entretien d'une durée de 45 minutes au minimum et de 60 minutes au maximum porte sur la réalisation par le (la) candidat (e) des trois modalités précédentes.
UC4	Étape 1 Démonstration d'aisance aquatique : 100 mètres dans les 4 nages enchainées avec départ plongé.
	Étape 2 Test de sécurité . Mise en situation complète d'une action de secours

Modalités d'accès à la formation

ETAPE 1

Les candidats devront se préinscrire via le lien ci-dessous, lien se trouvant également sur le site de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Natation : **pré-inscription**

Pour être considéré recevable, un dossier composé des pièces justificatives ci-après, devra être retourné par mail à l'ERFAN, à l'adresse suivante : erfan.coordonnateur@ffnatationlna.fr

- Copie de la Carte Nationale d'Identité
- Attestation de la formation initiale PSE1 et attestation de la formation continue PSE1
- Extrait de casier judiciaire n°2
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la discipline certifiée par la mention, datant de moins de trois mois
- Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) pour les 18 - 25 ans
- Extrait de la licence FFN 2025-2026, si possible 2026-2027
- Copie du diplôme (BF2, BF3, BF4, MSN, BEESAN, BPJEPS AAN)

L'inscription sera confirmée à réception du dossier complet

La date de clôture des préinscriptions est fixée au 7 septembre 2026

ETAPE 2

Un positionnement sera réalisé après confirmation de la complétude du dossier d'inscription. Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de compétences du DEJEPS Perfectionnement Sportif Mention Natation et Disciplines Associées et d'autre part, à ses acquis. Il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation voire de dispenses, ou si nécessaire de lui proposer une formation complémentaire.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée.

A l'issue du positionnement, un plan de formation individualisé (PIF) sera proposé au candidat qui pourra l'accepter ou le refuser dans le cadre de la contractualisation de son parcours de formation.

Le positionnement sera réalisé lors d'un entretien individuel mené par la coordonnatrice du dispositif, avec le candidat, en visio-conférence, selon le déroulement suivant :

- Présentation du dispositif de formation et des modalités de certification
- Identification des compétences déjà acquises par le stagiaire et à développer en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation
- Identification de la dispense des TEP (test d'exigence préalable à l'entrée en formation) *cf Annexe 1*
- Etude de la faisabilité du projet de formation au regard de la situation professionnelle et personnelle (dont accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap) *cf Annexe 2*
- Identification des possibilités de financement
- Organisation de l'alternance et identification du tuteur de stage

Les entretiens de positionnement se dérouleront entre le 9 juin et le 10 septembre 2026 en visio-conférence.

ETAPE 3

Le Plan Individuel de Formation et la prise en charge du financement du parcours, devront être contractualisés entre les parties prenantes au plus tard le 21 septembre 2026.

ETAPE 4

L'entrée en formation se déroulera le 12 octobre 2026 à la Maison Régionale des Sports à Talence.

Tarifs et financement de la formation

Le tarif global du parcours de formation sera établi à l'issue du positionnement. Les tarifs ci-dessous sont données à titre indicatif.

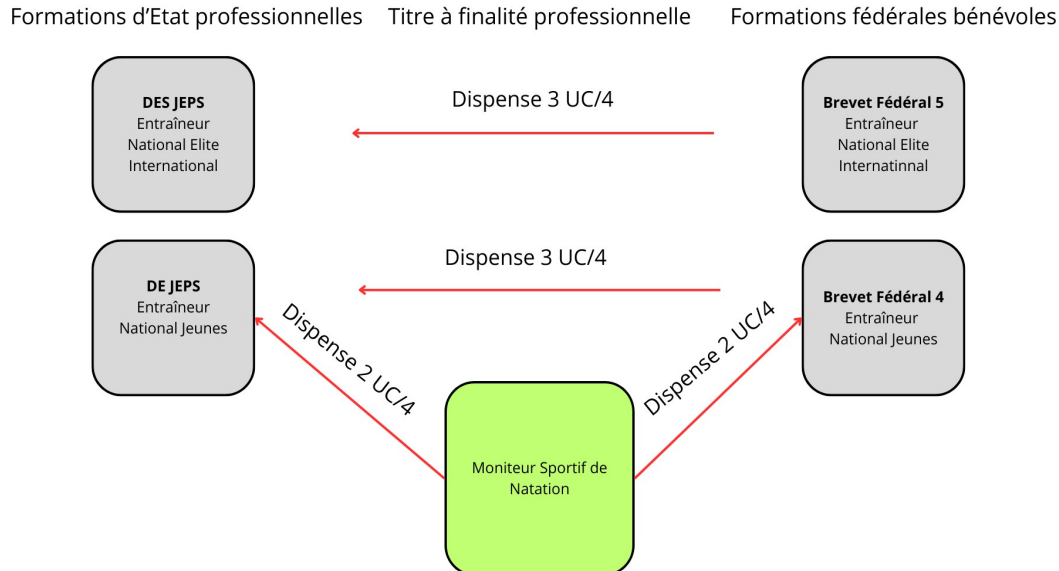
<i>Frais de gestion 50€</i>			
Parcours	Taux horaires	Heures en centre	Tarif
Parcours pour les titulaires du MSN	13€	429h	5577€
Parcours pour les titulaires BF4 ou BF5 FFN	13€	174h	2262€

Le parcours DEJEPS peut être finançable via :

- CPF
- AIF de France Travail
- AGEFIPH
- OPCO
- Contrat d'apprentissage

Passerelles et suite de parcours

Les principales passerelles



ANNEXE 1

Tests d'Exigences Préalables

Les TEP (Tests d'Exigences Préalables) sont des tests techniques obligatoires avant de valider l'accès à la formation et sont définis nationalement par les textes en vigueur. Elles ont pour but de vérifier les capacités physiques du candidat pour suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à la spécialité « perfectionnement sportif » du diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Épreuve ou test ou expérience	Moyen de vérification	Sont dispensés de cette vérification	
PSE1*	Diplôme du PSE1 (A jour de la formation continue)		
Test de sécurité consistant à sortir une victime de l'eau	Attestation de réussite du DTN*	- Titulaires du BNSSA - Titulaires du BPJEPS AA et AAN - Titulaires du BEESAN - Titulaires du BEES 1 de la mention	Sont dispensées les titulaires du PSE1 ayant soit : - le BF3 - OU le BF4 - OU le BF5 de la mention choisie délivrés par la FFN* - OU pour la mention <u>Natation course</u> <u>uniquement</u> : o le BF4 triathlon ayant une expérience de 200 heures en natation course sur les 3 dernières années o ou les MF1 de la FFESSM*
Test de niveau technique et maîtrise de l'environnement de la compétition dans la discipline de la mention choisie	Attestation de réussite à l'un des 3 tests suivants : • Pass'compétition (de la discipline de la mention choisie- DTN FFN) • Pass'compétition (Nage avec palmes - DTN* FFESSM*) • Pass'compétition (natation handisport - DTN FFH*)	Les Sportifs de haut niveau*	
Performances dans la discipline de la mention choisie (selon grille de la mention choisie : annexes arrêté du 15 mars 2010)	Attestation de réussite du DTN*	Les Sportifs de haut niveau*	
Expérience pédagogique de 800 heures	Attestation du DTN* justifiant une expérience pédagogique de 800 heures au cours des 3 dernières années	- Les Sportifs de haut niveau - Les titulaires du BPJEPS AAN* + 200 heures d'expérience - Les titulaires du BEESAN et BEES 1er degré natation sportive - Les titulaires du BF2* + 200 heures d'expérience	

ANNEXE 2

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles.

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ETAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un certificat médical d'aptitude lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif, à la FFN.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (1 mois avant l'entrée en formation) : Liste des médecins experts.
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.